

Donner selon Dieu - chapitre 3

"UN HOMME TROMPERA-T-IL DIEU ?"

La question principale au sujet de l'argent, dans l'Écriture, n'est pas de savoir quels sont vos sentiments à son égard, ni même comment vous le dépensez – mais de savoir comment vous le "donnez". Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est qu'une introduction pour en venir à ce sujet crucial : donner l'argent que Dieu vous a confié.

C'est un sujet difficile. Je suis parfois embarrassé quand je pense à ma responsabilité (et à mon irresponsabilité) dans ce domaine. Mais l'argent joue un rôle si important dans les Écritures que nous ne pouvons nous permettre de ne pas en parler.

L'Apôtre Paul a fait l'éloge des chrétiens de Macédoine, pas seulement à cause de leur générosité, mais aussi parce qu'ils "se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur" (II Corinthiens 8:5). C'est là où tout commence. Donnez-vous d'abord au Seigneur, sinon tout le reste est dénué de sens.

Naturellement, le Seigneur veut que vous donniez à vos frères et à vos sœurs dans le besoin. Il veut aussi que vous donniez pour l'œuvre de Jésus-Christ et que vous investissiez votre argent pour Dieu. Mais pour Dieu l'offrande n'est pas un moyen de se procurer de l'argent. Donner est le moyen que Dieu emploie pour faire grandir ses enfants. Chaque fois que vous donnez en faisant un sacrifice, vous abandonnez un peu de votre égoïsme. Et lorsque vous donnez, d'autres personnes sont bénies et Dieu est glorifié (Voyez II Corinthiens 9 à ce sujet).

Dans ce chapitre, nous examinerons la question du don dans l'Ancien Testament; dans le chapitre suivant nous examinerons la même question dans le Nouveau Testament.

Mais avant d'ouvrir l'Ancien Testament, j'aimerais vous dire que le principe fondamental de "donner" demeure le même pour toutes les périodes de l'histoire. Dieu y a apporté quelques changements superficiels, mais, en profondeur, ses recommandations sont les mêmes aujourd'hui que celles du temps de Moïse et de la période qui a précédé. Il n'y a aucune différence.

Quand nous examinons la question des offrandes à l'époque de l'Ancien Testament, nous sommes continuellement confrontés au principe de la dîme, du 10%. Devons-nous donner la dîme de nos jours? Ceux qui le croient raisonnent ainsi:

Abraham et Jacob ont donné la dîme avant que la loi mosaïque ne soit instituée. En d'autres termes, la dîme existait avant la loi. Et puisque la dîme existait avant la loi, elle doit aussi exister après; c'est un principe universel. La dîme a existé avant la loi, pendant la loi et elle devrait continuer après la loi. C'est une obligation

permanente.

Prétendre que ce qui était en vigueur avant la loi est encore de règle après la loi pose un problème. Le sabbat existait avant la loi. Devrions-nous cesser nos réunions le dimanche? Les sacrifices ont débuté dans le Jardin d'Eden. Devrions-nous donc encore offrir des agneaux? Je ne le crois pas (et Galates, Hébreux et d'autres passages de l'Ecriture abondent dans ce sens).

Les dons selon la volonté de Dieu - avant Moïse

Les dons, avant Moïse, (de même que pendant toutes les périodes de l'histoire) se divisent en deux catégories : les dons obligatoires et les dons volontaires. Ces deux espèces de dons se côtoient tout au long des Ecritures.

Les dons volontaires

Le mot dîme apparaît dans Genèse, à propos d'Abraham et de Jacob. Le mot hébreu d'où vient le mot "dîme" est ma aser, ce qui signifie simplement "une dixième partie". L'équivalent grec est dekate, "le dixième". Il ne s'agit pas d'un mot appartenant au vocabulaire religieux, mais d'un terme mathématique qui peut être utilisé en théologie ou en mathématiques. Il avait trait seulement au pourcentage.

Ce qu'il est important de retenir, c'est que, dans la Genèse, le mot "dîme" n'avait pas trait à une offrande obligatoire, mais à une offrande volontaire. Les dîmes offertes par Abraham et Jacob étaient des dons présentés librement et n'étaient pas à proprement parler les mêmes que celles offertes sous la loi mosaïque.

Le concept de la dîme ne se limitait pas à la Bible. De sources anciennes, nous savons que l'homme a toujours utilisé le nombre dix comme nombre de base dans les systèmes de numération. Cela est peut-être dû au fait qu'il avait dix doigts et dix orteils et qu'il les utilisait comme base dans ses calculs. Tout au long de l'histoire de l'humanité, le nombre dix a été utilisé comme élément de base pour les mesures, et comme symbole d'achèvement.

De nombreuses divinités païennes furent honorées par l'offrande de la dîme. Pour quelle raison? Le nombre dix représentait la totalité ou la plénitude. L'offrande du dixième symbolise donc l'offrande de la totalité. Offrir le dixième à votre dieu équivalait à s'offrir entièrement, à s'abandonner totalement.

Le nombre dix était donc régulièrement utilisé dans les offrandes aux dieux et cela, bien avant Abraham. L'idée de la dîme n'avait rien de nouveau à l'époque des patriarches hébreux.

Dieu n'a pas institué la dîme dans Genèse - que ce soit dans Genèse 4 (Caïn et Abel), dans Genèse 8 (Noé), dans Genèse 12 et 14 (Abraham), ou encore dans Genèse 28 (Jacob). Dans chaque cas, il n'y a aucune déclaration de Dieu concernant

la dîme. Il n'y a pas de loi universelle au sujet de la dîme dans les Ecritures. Examinons cela plus en détail.

Dans Genèse 4 nous voyons les premières offrandes faites à Dieu dans les Ecritures, celle de Caïn et celle d'Abel. Ce qui est intéressant dans tout ceci c'est qu'il s'agit essentiellement d'offrandes volontaires, d'un libre choix de la part des deux frères. Il est simplement fait mention "qu'au bout de quelque temps Caïn offrit des fruits de la terre et Abel offrit une offrande des premiers-nés du troupeau."

Autant que nous puissions le dire d'après l'Ecriture elle-même, Dieu ne leur avait pas spécifiquement demandé d'agir ainsi. Ils l'ont fait volontairement. Il n'y avait pas eu de loi universelle quant à la quantité; Dieu n'as pas dit: "Je veux un de ceux-ci, quatre de ceux-là." Mais il y eût, apparemment, quelque révélation au sujet de ce qui devait être offert. Caïn avait désobéi aux informations reçues (le sacrifice devait être celui d'un animal afin qu'il y eût effusion de sang, en préfiguration de la mort de Christ pour nous).

Mais il n'y avait aucune exigence de pourcentage, de quantité, de fréquence ou d'autres détails. Aucun jour, aucune heure ou aucun lieu n'avaient fait l'objet de précisions de la part de l'Eternel. C'était une offrande volontaire. Ils avaient agi de leur propre initiative.

Pour autant que nous le sachions, la première offrande n'était aucunement liée au dixième. On doute fort, par exemple, qu'Abel n'ait possédé que dix moutons!

Passons maintenant au chapitre 8, à l'histoire de Noé. Quand les eaux se furent retirées, Noé sortit immédiatement pour ériger un autel et présenter une offrande à Dieu. Au verset 20, il est dit que Noé fit brûler de toutes les bêtes pures et de tous les oiseaux purs. C'était une offrande entièrement volontaire. Dieu n'avait pas ordonné à Noé d'agir ainsi (il est aussi certain qu'aucun pourcentage n'avait été spécifié). L'offrande était l'expression spontanée de la gratitude de Noé envers Dieu. Rien ne peut nous permettre de présumer qu'il était question du dixième, de la dîme.

Au chapitre 12, Dieu donne à Abram la merveilleuse promesse qu'il deviendrait le père de toutes les nations. En remerciement (au verset 7) il construit un autel à l'Eternel. L'Eternel ne lui avait pas donné d'ordre, ni de conditions, ni d'exigences. Abram a répondu librement à la merveilleuse promesse de Dieu et il a voulu ainsi rendre grâce à Dieu par une offrande. Dans le chapitre 13, verset 18, il bâtit un autre autel à l'Eternel, cette fois-ci à Hébron. C'était volontairement, et non pas suite à un ordre de Dieu. Il s'agissait d'offrandes volontaires sans pourcentage déterminé; sans exigences, sans modalités précises, à des fréquences irrégulières, comme cela nous est révélé dans Genèse 12 et 13.

Nous trouvons la première allusion à la dîme dans Genèse 14:16-20: "Melchisédek, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin: il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram et dit: Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, naître du ciel et de la

terre! Béni soit le Dieu Très-Haut qui a livré tes ennemis entre tes mains! Et Abram lui donna la dîme de tout."

Abram venait d'aller combattre Kedorlaomer et des rois qui étaient avec lui dans la vallée de Shavé. Il avait remporté la victoire et ramené avec lui une énorme quantité de butins et de trésors. A son retour, il a rencontré le roi de Salem (l'ancien nom de Jérusalem). Ce roi s'appelait Melchisédek et selon l'épître aux Hébreux, il était à la fois roi et sacrificateur. Le verset 18 nous dit qu'il "était sacrificateur du Dieu Très- Haut."

Lorsque Abram vit le représentant de Dieu, il voulut tout naturellement exprimer sa gratitude envers Dieu pour sa victoire. Qu'a-t-il fait alors? "Et Abram lui donna la dîme de tout" (verset 20). Dieu lui a-t-il demandé de donner le dixième? Non, Ce fut spontané. On n'avait jamais demandé à Abram de donner un dixième.

Remarquez que le verset 20 n'indique pas nécessairement qu'Abram aie donné un dixième de tout ce qu'il possédait. Il a donné un dixième de ce qu'il avait rapporté de la bataille.

En fait, c'est la seule fois où il soit mentionné qu'il ait donné une dîme pendant les 100 années de son existence sur la terre.

Ce n'était pas la dîme de son revenu total ou de ses richesses, et ce n'était pas non plus une dîme annuelle. Hébreux 7:4 nous dit qu'il donna à Melchisédek, "la dîme du butin", mais le mot grec utilisé ici pour butin est akrothinian, ce qui signifie littéralement les prémices, la meilleure partie. Abram a donné la dîme des prémices, du meilleur de son butin. Ceci voudrait peut-être dire à la rigueur qu'il n'a pas donné le dixième de tout son butin, mais de ce qu'il y avait de mieux. Si l'on considère qu'il avait pris des trésors appartenant à cinq rois, il se peut très bien que le dixième de tout le butin aurait été plus que ce qu'un seul sacrificateur pouvait accepter ou utiliser.

Mais ce qu'il est important de remarquer ici, c'est que cette dîme ne fut qu'une offrande occasionnelle. Il n'est nullement mentionné qu'Abraham ait jamais réitéré ce geste. Et il s'agissait d'une offrande libre, volontaire, faite dans un élan de reconnaissance et non pour obéir à un ordre divin. Il a choisi de donner. Et il a donné selon la coutume, un dixième, symbole du don de tout ce qu'il possédait. Pour Abraham comme pour ses contemporains, dix signifiait la totalité.

Voyons maintenant l'autre allusion à la dîme dans le livre de le Genèse: "Jacob fit un vœu, en disant: "Si Dieu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Eternel sera mon Dieu; cette pierre que j'ai dressée pour monument sera la maison de Dieu et je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras" (Genèse 28 : 20-22).

Vous imaginez-vous ce que Jacob essayait de faire? Il essayait de soudoyer

Dieu! "Dieu, permets-moi de faire un voyage sans incidents malheureux, donne-moi du pain et des habits et je vais te permettre d'être mon Dieu. Je te bâtirai même un autel et je te donnerai un dixième de ce que je possède". Il cherchait à acheter la bénédiction de Dieu. Il est évident que le niveau de cette spiritualité n'était pas très élevé. Le motif de sa dîme était loin d'être sincère.

Vous pouvez relire ce passage, vous ne trouverez jamais un ordre de Dieu demandant à Jacob de Lui donner la dîme. L'offrande était complètement volontaire, il n'y avait aucune obligation; il semblerait même que, dans ce cas, la dîme déplaisait à Dieu à cause des raisons données par Jacob. Nos manigances et nos prétentions ne plaisent pas à l'Eternel.

Nous voyons donc de nombreuses offrandes dans la Genèse, deux d'entre elles étaient des dîmes. Mais elles étaient toutes volontaires. Abraham et Jacob ne se sont pas conformés à un ordre divin, mais ils ont donné la dîme pour symboliser le don de toutes leurs possessions. Il n'y a aucun exemple de la dîme en tant qu'exigence de Dieu dans la période pré-mosaïque. Dieu aurait-Il exigé quelque chose des hommes sans leur dire de quoi il s'agissait? La Genèse ne fait aucune allusion à une exigence de Dieu concernant un dixième des biens.

Les dons obligatoires

Avant la loi mosaïque, la dîme n'était pas obligatoire, mais il y avait cependant des offrandes exigées. Cela n'est-il pas un peu ambigu? Genèse 41 nous décrit une forme de don obligatoire d'argent ou de propriétés. (Pendant la majeure partie du temps relaté dans la Genèse, les gens ne donnaient pas d'argent parce que ce n'était pas le mode d'échanges; on donnait des animaux, du grain, ou du terrain).

Dans le chapitre que je viens de mentionner, on nous raconte comment Joseph, qui avait été vendu comme esclave en Egypte par ses frères, a interprété un rêve que Pharaon ne pouvait comprendre. Il y aurait sept années de prospérité suivies de sept années de famine, leur dit Joseph, aussi devons-nous nous préparer.

Comment? "Que Pharaon établisse des commissaires sur le pays pour lever un cinquième des récoltes de l'Egypte pendant les sept années d'abondance" (Genèse 41:34). Pendant sept ans, prélevez une taxe de 20% sur les récoltes. Nous voyons là la première taxation et le premier impôt sur le revenu. Et cet impôt a été institué par Dieu. Il avait pour but de venir en aide à la nation égyptienne. Les 20% prélevés pendant les années d'abondance devaient suffire à accumuler assez de nourriture pour les années de disette. Nous retrouvons ces instructions dans Genèse 47:24: "A la récolte, vous donnerez un cinquième à Pharaon et vous aurez les quatre autres parties pour ensemer les champs et pour vous nourrir avec vos enfants et ceux qui sont dans vos maisons " Dieu leur disait: "Il y a quatre parties pour vous - un peu pour semer, un peu pour manger, un peu pour ceux de votre maison et un peu pour vos enfants; la cinquième partie devra aller au gouvernement." Une fois de plus, il est évident que les 20% devaient aller aux fonds publics.

L'offrande volontaire était faite directement à l'Eternel et elle était personnelle, en témoignage d'amour et de sacrifice.

L'offrande obligatoire était destinée au gouvernement national, pour subvenir aux besoins du peuple. Ceci se perpétue encore de nos jours.

L'offrande obligatoire - de Moïse à Jésus

Transportons-nous au temps de Moïse. Qu'en était-il de la dîme appelée la dîme "de l'Eternel" (parfois appelée la dîme des Lévites parce que, selon Lévitique 2:7, cette dîme était distribuée aux Lévites) . "Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Eternel; c'est une chose consacrée à l'Eternel."

Naturellement, les Lévites, une des douze tribus d'Israël, constituaient le personnel du temple et les sacrificateurs. La taxation des autres tribus servait à subvenir à leurs besoins. On appelait cela la dîme des Lévites.

Dieu disait: "dix pour cent de toutes vos terres, de vos grains et de vos fruits m'appartient." Si un homme veut garder ses fruits, "il y ajoutera un cinquième" (verset 31). En d'autres termes, il pouvait donner un pourcentage additionnel et donner de l'argent à la place des fruits. Mais en ce qui concernait la dîme du gros et du menu bétail, "de tout ce qui passe sous la houlette, sera une dîme consacrée à l'Eternel. On n'examinera point si l'animal est bon ou mauvais et l'on ne fera point d'échanges... ils ne pourront être rachetés" (versets 32-33). En d'autres termes, vous pouviez donner de l'argent à la place de la terre, des grains et des fruits, mais vous ne pouviez racheter les animaux. Vous deviez les offrir.

Donc, dans le cas de la première dîme, il s'agissait de dix pour cent de la production agricole et de l'élevage. On insiste ici sur la quantité. La dîme appartient déjà à Dieu. Il ne s'agissait pas d'une offrande volontaire, car elle appartenait déjà à Dieu et quiconque ne s'y soumettait pas, trompait Dieu. "Un homme trompe-t-il Dieu? Car vous me trompez et vous dites: En quoi t'avons-nous trompé? Dans les dîmes et les offrandes" (Malachie 3:8).

Cette dîme était donnée à la tribu des sacrificateurs pour subvenir à leurs besoins. Puisque leurs responsabilités religieuses représentaient un travail à temps plein, ils ne pouvaient gagner autrement leur subsistance. Ils représentaient dans une certaine mesure le gouvernement de leur patrie. Israël n'était pas une démocratie, mais une théocratie. Qui dirigeait Israël? Dieu. Qui étaient ses administrateurs? Les sacrificateurs.

Alors si vous suivez les échelons, vous voyez que la dîme des Lévites servait à payer les salaires de ceux qui dirigeaient la nation. Autrement dit, la dîme représentait une forme de taxation. C'était une offrande obligatoire.

Au départ, les Israélites donnaient donc 10%. Mais Deutéronome 12 mentionne une deuxième dîme. "Mais vous passerez le Jourdain et vous habiterez dans le pays dont l'Eternel, votre Dieu, vous accordera la possession; Il vous donnera du repos, après vous avoir délivrés de tous vos ennemis qui vous entourent et vous vous établirez en sécurité. Alors il y aura un lieu que l'Eternel, votre Dieu, choisira pour y faire résider son nom. C'est là que vous présenterez tout ce que je vous ordonne, vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos prémices et les offrandes choisies que vous ferez à l'Eternel pour accomplir vos vœux... Tu ne pourras pas manger dans tes portes la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, ni les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, ni aucune de tes offrandes en accomplissement d'un vœu, ni tes offrandes volontaires, ni tes prémices. Mais c'est devant l'Eternel, ton Dieu, que tu les mangeras, dans le lieu que l'Eternel, ton Dieu, choisira, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante et le Lévite qui sera dans tes portes; et c'est devant l'Eternel ton Dieu, que tu feras servir à ta joie tous les biens que tu posséderas." (vs. 10, 11, 17, 18).

Il s'agit là d'une autre dîme, d'un autre 10%. Ce 10% devait être amené à Jérusalem pour être mangé par la famille, les amis, les serviteurs et les sacrificateurs dans le sanctuaire. Cette dîme était destinée à stimuler la dévotion à l'Eternel et promouvoir l'unité familiale. C'était en quelque sorte un repas communautaire national, et chacun apprenait à partager.

Cette dîme, appelée la dîme des festivités, servait à perpétuer la vie religieuse et sociale de la nation. Donc, la dîme des Lévites faisait vivre les gens du gouvernement. Elle servait à développer le sens religieux, social et culturel commun en développant l'amour envers Dieu et en enseignant aux individus à partager avec les autres. C'était l'enseignement communautaire et social.

Nous en sommes déjà à 20% (ou plus, dans le cas où on rachetait des biens), mais ce n'est pas encore fini. Deutéronome 14:28 mentionne une troisième dîme: "Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année et tu la déposeras dans tes portes." Cette dîme était destinée au "Lévite... à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve" (verset 29). On l'appela la dîme des pauvres. Il s'agissait d'un programme d'aide sociale pour les pauvres, les veuves et ceux qui n'avaient rien à manger.

La dîme des Israélites s'élevait donc à plus de 23 pour cent. Ceux qui prétendent que les Juifs donnaient 10% n'ont qu'une vue partielle des choses, ils donnaient plus de 23% en additionnant ces trois dîmes. Prêcher sur la dîme, c'est inviter les fidèles à donner annuellement plus de leurs 23% de revenus, exactement le montant auquel s'élève la dîme de l'Ancien Testament.

Les trois dîmes servaient à fournir des fonds pour les Lévites (le gouvernement), la fête nationale (la communauté) et à aider les pauvres (l'aide sociale); il s'agissait de fonds destinés à l'entité nationale et cette taxation était obligatoire et non facultative comme une offrande volontaire. La dîme ne représentait jamais une offrande à Dieu; il s'agissait toujours d'un impôt.

Et le Juif n'était pas encore quitte. Lévitique 19:9-10 nous décrit un système de partage des profits pour Israël: "Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner, et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu ne cueilleras pas non plus les grappes restées dans ta vigne, et tu ne ramasseras pas les grains qui en seront tombés. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis l'Eternel, votre Dieu." En réalité, le Juif donnait une partie de ses produits aux pauvres.

Et il y a plus! Néhémie 10:32-33 nous parle d'une taxe d'un tiers de sicle par année qu'il devait payer pour acheter le matériel nécessaire pour le service d'offrande du Temple. Exode 23:10-11 demande d'observer une année sabbatique tous les sept ans pour le repos de la terre. En d'autres termes, le Juif perdait une année entière de revenus afin de permettre à la terre de se reposer. Pendant cette même année sabbatique, les Israélites devaient considérer les dettes comme payées. Dix pour cent est loin d'être un nombre représentatif de ce qu'il en coûtait pour vivre dans la théocratie israélite. Je dirai donc que, au bas mot, un juif devait payer un minimum de 25% de dons obligatoires. Ce n'était pas une offrande volontaire à l'Eternel. C'était une taxe, un don exigé.

Les offrandes volontaires - de Moïse à Jésus

En plus de tout ce qui précède, il existait en Israël des offrandes libres à l'époque de l'Ancien Testament. Dans ce genre de dons, on s'attachait davantage à l'attitude du cœur et à la qualité de l'offrande qu'à la quantité ou le pourcentage. Aucun montant particulier n'était fixé. Ils pouvaient donc donner ce qu'ils voulaient.

Examinons la question de plus près. Lisez attentivement les passages où il est question de l'offrande des prémices. "Je te donne les prémices qu'ils offriront à l'Eternel; tout ce qu'il y aura de meilleur en huile, tout ce qu'il y aura de meilleur en moût et en blé" (Nombres 18:12).

L'Israélite donnait les prémices de sa récolte à Dieu. Lorsque les premiers fruits apparaissaient, il les ramassait et les apportait au Temple pour les offrir à l'Eternel. Ce qui fait la beauté de ce geste, c'est qu'avant même d'avoir fait la récolte et d'en connaître la quantité, il donnait ses prémices et ceci de son plein gré. Il agissait par la foi. Aucune quantité n'était précisée.

Il croyait en Dieu, et Dieu lui disait: "Si tu me donnes les prémices, dès le début, avant même que tu saches quelle en sera la quantité, je te donnerai alors une pleine récolte." Nous voyons cette magnifique promesse dans Proverbes 3:9-10: "Honore l'Eternel avec tes biens et avec les prémices de tout ton revenu; alors tes greniers seront remplis d'abondance et tes cuves regorgeront de moût."

Honorez Dieu avec chaque franc que vous avez, et donnez-lui les prémices, et Il remplira vos granges, et vos pressoirs regorgeront de vin nouveau - c'est une promesse que Dieu a faite à Israël.

Naturellement, les promesses de Dieu à Israël sont accomplies temporellement; nous ne pouvons pas dire exactement la même chose pour les promesses du Nouveau Testament, qui s'accomplissent spirituellement. Peut-être concluez-vous: "Je vais donner tout mon argent à Dieu et, en retour, tout ce que je retirerai, ce seront des bénédictions spirituelles!" Préférez-vous donc des réponses à vos prières ou un plus gros compte en banque, la satisfaction personnelle ou une nouvelle voiture? Les bénédictions spirituelles sont toujours préférables - (Mais II Corinthiens 9:10 nous rappelle que Dieu ne nous laissera pas mourir de faim).

Donc, les Israélites devaient donner à Dieu les prémices, c'est-à-dire ce qu'ils avaient de mieux. Dieu leur a dit (dans Malachie) qu'il était mécontent d'eux à cause des bêtes aveugles, boiteuses ou infirmes, de leur plus mauvais bétail qu'ils offraient en sacrifice; ils se réservaient les meilleures bêtes pour eux-mêmes et ainsi se privaient des bénédictions de Dieu. Vous ne devriez pas dépenser tout votre argent pour vous-même ou amasser de grosses sommes pour votre propre sécurité, et ensuite n'en donner qu'une petite partie à Dieu. Ce n'est pas cela les prémices. Donner les prémices, c'est Lui donner la meilleure part de ce que vous avez, et n'en garder qu'un petit peu pour vous même, qu'Il fera fructifier. Ce sera votre récompense.

Proverbes 11:24 dit: "Tel qui donne libéralement devient plus riche et tel qui épargne à l'excès, ne fait que s'appauvrir." En d'autres termes, si vous donnez généreusement, vous recevrez davantage; mais si vous donnez avec parcimonie, vous deviendrez pauvre. "L'âme bienfaisante sera rassasiée et celui qui arrose sera lui-même arrosé" (verset 25).

L'offrande des prémices était un acte de foi. C'est la manière dont Dieu voulait que ses enfants vivent. Puisqu'ils L'aimaient, croyaient en Lui et avaient confiance en Lui, ils acceptaient avec plaisir d'agir ainsi. Donnez ce que vous voulez à Dieu, donnez-Lui ce que vous avez de mieux, donnez-Lui le meilleur - et Il remplira vos greniers. Croyez-vous cela? Croyez-vous vraiment que vous puissiez vous dépouiller de ce que vous avez de mieux pour l'offrir à Dieu sans jamais manquer de quoi que ce soit? C'est dans cet esprit que les Israélites donnaient au Seigneur. Il n'y avait pas de montant précis, pas de pourcentage; seulement un don volontaire, un don par sacrifice.

Non seulement la dîme n'était pas un don dans le Nouveau Testament; cela n'en était même pas un dans l'Ancien Testament. C'était une taxe. Donner est, par nature, le libre partage de tout ce que votre cœur reconnaissant désire donner, et un cœur consacré à Dieu donne le meilleur de ce qu'il a.

Examinons le deuxième aspect du don volontaire: l'offrande libre. "L'Eternel parla à Moïse et dit: "Parle aux enfants d'Israël. Qu'ils m'apportent une offrande; vous la recevrez pour moi de tout homme qui le fera de bon cœur" (Exode 25:1-2).

C'était une bonne occasion pour Dieu de préciser ce qu'Il voulait qu'on Lui donne. Il lui suffisait de dire: "Donnez-moi le dixième". Non, Il leur dit: "Donnez- moi selon

votre bon plaisir, de bon coeur." Comme nous allons le voir, cette attitude du coeur était mise en relief avec insistance. Il n'y avait pas de grandes pancartes demandant aux Israélites: AVEZ-VOUS DONNÉ VOTRE DÎME? On leur demandait simplement d'obéir à l'élan de leur coeur.

Lisez ceci au cas où vous en désirez une preuve: "Moïse parla à toute l'assemblée des enfants d'Israël et dit: "Voici ce que l'Eternel a ordonné: Prenez sur ce qui vous appartient une offrande pour l'Eternel. Tout homme dont le coeur est bien disposé apportera en offrande à l'Eternel : de l'or, de l'argent et de l'airain; des étoffes teintes en bleu, en pourpre, en cramoisi, du fin lin et du poil de chèvre, des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux de dauphins; du bois d'acacia; de l'huile pour le chandelier, des aromates pour l'huile d'onction et pour le parfum odoriférant; des pierres d'onyx et d'autres pierres pour la garniture de l'éphod et du pectoral. Que tous ceux d'entre vous qui ont de l'habileté viennent et exécutent tout ce que l'Eternel a ordonné" (Exode 35:4-10). En d'autres termes, venez et apportez tout ce que votre coeur vous suggère ou quoi que ce soit qui vous appartienne.

Voyez les versets 21, 22: "Tous ceux qui furent entraînés par le coeur et animés de bonne volonté vinrent et apportèrent une offrande à l'Eternel pour l'oeuvre de la tente d'assignation, pour tout son service et pour les vêtements sacrés. Les hommes vinrent aussi bien que les femmes; tous ceux dont le coeur était bien disposé. "...Et tu feras des offrandes volontaires, selon les bénédictions que l'Eternel, ton Dieu, t'aura accordées.. Chacun donnera ce qu'il pourra, selon les bénédictions que l'Eternel, ton Dieu, lui aura accordées" (Deutéronome 16:10, 17).

Et il y a plus: "Et ils vinrent dire à Moïse: Le peuple apporte beaucoup plus qu'il ne faut pour exécuter les ouvrages que l'Eternel a ordonné de faire. Moïse fit publier dans le camp que personne, homme ou femme, ne s'occupe plus d'offrandes pour le sanctuaire On empêcha ainsi le peuple d'en apporter. Les objets préparés suffisaient, et au-delà, pour tous les ouvrages à faire" (Exode 36:5-7). Avez-vous déjà entendu les dirigeants d'une église dire: "S'il vous plaît, ne donnez plus d'argent"? Cela devrait pourtant se produire dans nos églises. Lorsque les gens croient en un ministère, ils devraient donner "beaucoup plus qu'il n'est nécessaire." Les dons qui proviennent d'une véritable motivation devraient dépasser les besoins immédiats.

Nous en faisons l'expérience dans notre église, depuis que nos fidèles ont commencé d'agir selon ces principes. Certains mois nous ne pouvons dépenser l'argent aussi vite qu'on nous le donne.

Comprenez-vous ce que je veux dire? Les dons obligatoires étaient une taxe. L'offrande spontanée venait d'un coeur bien disposé. Et lorsque les enfants de Dieu croient en une oeuvre ou à un projet précis, leurs coeurs sont disposés à donner, à se sacrifier.

Voyez par exemple I Chroniques 29. David voulait rassembler tous les éléments

nécessaires à la construction du beau Temple que Salomon devait ériger et "Le peuple se réjouit de leurs offrandes volontaires, car c'était avec un coeur bien disposé qu'ils les faisaient à l'Eternel, et le roi David en eût aussi une grande joie. David bénit l'Eternel en présence de toute l'assemblée. Il dit: "Béni sois-tu, d'éternité en éternité, Eternel, Dieu de notre père Israël" (versets 9-10). Ils se réunissaient en louant Dieu, prêts à recevoir les dons.

David a prié, "Eternel, notre Dieu, c'est de ta main que viennent toutes ces richesses que nous avons préparées pour te bâtir une maison, à toi, à ton saint nom, et c'est à toi que tout appartient" (verset 16). On a beaucoup donné pour construire la maison de Dieu. Savez-vous de quel genre de Temple il s'agissait? Un édifice absolument incroyable. Entièrement recouvert d'or. Nous aussi, nous devrions être libres, dans l'Esprit de Dieu, de donner surabondamment. Si nous semons abondamment, nos récoltes seront abondantes.

Résumons:

La dîme, exigée pour alimenter les fonds de la théocratie, était l'équivalent de notre structure moderne de taxation. Les trois dîmes servaient à payer les salaires des dirigeants, à organiser la vie sociale et religieuse de la nation et à financer un système d'aide sociale. Les dîmes n'étaient pas des dons volontaires. Les dîmes n'appartenant pas aux gens, comment pouvaient-ils les donner? Elles appartenaient au Seigneur. Les Israélites ne versaient pas une dîme de 10%, mais de près de 25%. Les dîmes n'étaient pas des offrandes proprement dites, mais une taxe imposée.

D'autre part, l'offrande libre était purement volontaire et personnelle. Motivée seulement par la gratitude et l'amour des croyants envers leur Dieu, le montant de l'offrande demeurait une question personnelle entre le fidèle et son Dieu. Aucun montant ni aucune fréquence des dons n'ont jamais été stipulés. En fait, l'Ecriture dit très peu de l'offrande volontaire, si ce n'est que générosité et libéralité seront récompensées par Dieu Lui-même.